



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DU COMMERCE,  
DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Paris, le 12 JUIN 2015

Monsieur,

A la suite de l'avis émis par la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant, nous avons le plaisir de vous informer de notre décision en date du 28 mai 2015, d'attribuer à votre entreprise le label « entreprise du patrimoine vivant » (EPV).

Vous rejoignez ainsi le millier d'entreprises distinguées pour leur savoir-faire et nous tenons à vous en féliciter.

Votre entreprise sera référencée sur le site internet [www.patrimoine-vivant.com](http://www.patrimoine-vivant.com), qui constitue une vitrine du savoir-faire français aux clients du monde entier, et bénéficiera des mesures fiscales prises par le Gouvernement pour soutenir vos initiatives en matière d'apprentissage et d'innovation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Emmanuel MACRON

Carole DELGA

Monsieur Jean-Marc Scherrer  
Normalu SAS  
Route du Sipes  
68680 Kembs